



Polyvalence poste de travail

Par **LHOMME ARTOIS**, le 17/12/2014 à 14:25

bonjour

Salarié dans une PME depuis 1991 au poste d'électricien, mon employeur m'a proposé une formation dépannage POMPE A CHALEUR (formation qui n'est pas complète car il refuse de faire la suite car il faut payer)

A ce jour j'essaie de faire des dépannages pompes à chaleur or je m'aperçois que rien ne suit comme il me l'avait dit (augmentation salaire)

Quel est le recours que je pourrais prétendre (courrier) car je ne souhaite pas continuer ces dépannages , je ne trouve pas cela très professionnel

Je ne refuse pas de travailler (sur fiche salaire, mon poste est celui d'electricien) mais je voudrais lui faire valoir que je ne souhaite pas continuer les dépannages dans cette situation
Cordialement

Par **P.M.**, le 17/12/2014 à 19:26

Bonjour,

Vous pouvez refuser d'effectuer des tâches trop éloignées de votre qualification après c'est une question d'appréciation...

Il faudrait savoir si vous avez essayé de négocier la partie salaire...